

Date d'envoi de la convocation : 03 Février 2017  
Nombre de Membres du Bureau en exercice : 21  
Nombre de Membres du Bureau présents : 19  
Nombre de Votants : 21  
Rendu exécutoire par télétransmission en Préfecture le :

16 Février 2017

Présidence de : M. Alain SUGUENOT

Présents en tant que Vice-Présidents :

M. Jean-Luc BECQUET,  
M. Jean-François CHAMPION,  
Mme Claude CORON,  
M. Xavier COSTE,  
M. Michel PICARD,  
M. Michel QUINET,  
M. Jean-Pierre REBOURGEON,  
M. Gérard ROY,  
M. Jean-Paul ROY,  
M. Denis THOMAS.

Présents en tant que Membres du Bureau :

Mme Estelle BERNARD-BRUNAUD,  
M. Pierre BROUANT,  
M. Jean CHEVASSUT,  
M. Stéphane DAHLEN,  
Mme Liliane JAILLET,  
M. Vincent LUCOTTE,  
M. Patrick MANIERE.

Ont donné pouvoir :

M. Sylvain JACOB à M. Jean CHEVASSUT,  
Mme Sandrine ARRAULT à M. Michel PICARD.

Absents-excusés :

Secrétaire de Séance :

M. Pierre BOLZE.

DELIBERATION N° BU/17/269

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ADEME POUR LA REALISATION DE CARACTERISATIONS DES ORDURES MENAGERES ET DECHETS NON-RECYCLABLES DES DECHETERIES**

M. COSTE, rapporteur, rappelle que la loi dite "Grenelle 1" du 3 août 2009 a fixé, entre autres, l'objectif de réduction de 7 % de la production d'ordures ménagères et assimilés par habitant en cinq ans. La Communauté d'Agglomération a donc conventionné avec l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) en 2012 pour la réalisation d'un Programme Local de Prévention des Déchets afin d'atteindre cet objectif.

Lors de la première année du Programme Local de Prévention, en 2012, une campagne de caractérisation avait été réalisée dans le cadre du diagnostic territorial, permettant d'aboutir à un plan d'action présentant les différentes opérations à mener pour la durée du programme.

M. COSTE indique que la convention signée avec l'ADEME prévoit, pour la dernière année du programme, de réaliser un bilan des actions avec la présentation des résultats obtenus.

Pour cela, il précise qu'il est nécessaire de réaliser une nouvelle campagne de deux caractérisations, d'une part, des ordures ménagères collectées en porte à porte, et d'autre part, des déchets non-recyclables collectés dans les bennes des déchèteries du territoire.

Il souligne que l'ADEME pourra subventionner cette opération, évaluée à 15 000 €, à hauteur de 50 %.

**LE BUREAU DE COMMUNAUTE,  
après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,**

- émet un avis favorable à la mise en œuvre d'une nouvelle campagne de deux caractérisations,
- autorise le Président à :
  - solliciter les subventions auprès de l'ADEME pour la réalisation de cette opération,
  - engager la procédure de consultation correspondante,
  - proposer l'inscription des crédits nécessaires au budget 2017,
  - signer tous documents contractuels à venir.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que-dessus.

Pour extrait certifié conforme,  
LE PRESIDENT  
pour le PRESIDENT et par délégation  
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

Jean-François PONS



*La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de DIJON ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.*

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Délibération Bureau communautaire du 09/02/2017 : Demande de subvention auprès de l'ADEME pour la réalisation de caractérisations des Ordures Ménagères et des Déchets non-Recyclables des déchèteries

---

**Date de transmission de l'acte :** 16/02/2017

**Date de réception de l'accusé de réception :** 16/02/2017

---

**Numéro de l'acte :** BU-17-269 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 021-200006682-20170209-BU-17-269-DE

---

**Date de décision :** 09/02/2017

**Acte transmis par :** Christine BOULIGAUD

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.5. Subventions